N° d'épreuve FFM —— 339
Moto-Club —— MOTO CLUB BESANCON GONSANS
N° d'affiliation —— C30138
Date —— 14 JUILLET 2018
Lieu —— 25360 GONSANS
Organisateur technique - JC Bellaud
E-mail —— mcbesancon@gmail.com
Téléphone —— 06 06 66 51 47

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation : ☒ Trophée de France Enduro Kid ☐ Epreuve hors trophée de France

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Brisebard Raphael	Licence : 005212
Président du Jury ou Arbitre*	DAVID Patrick	Licence :
Membre du Jury	Bellaud-Turuani Sylvie	Licence : 278765
Membre du Jury	Bellaud-Turuani Ornella	Licence : 278766
Commissaire technique responsable	Cramponne Thierry	Licence : 193296
Responsable du chronométrage	Lamballe Eric	Licence : 181566

Article 3 Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☒ **Poussins**
- Age ---------- de 7 à 10 ans
- Cylindrée ---------- 65cc 2T maximum
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ---- 30 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Minimes**
- Age[1] ---------- de 12 à 13 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ---- 30 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 45 min

☒ **Espoirs**
- Age[1] ---------- de 13 à 16 ans
- Cylindrée ---------- 125cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 6 spéciales maximum
- Temps de liaison ---- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---- 30 min

☒ **Benjamins**
- Age[1] ---------- de 9 à 11 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T maximum
- Spéciales ---------- 4 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 30 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 45 min

☒ **Cadets**
- Age[1] ---------- de 14 à 15 ans
- Cylindrée ---------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum
- Spéciales ---------- 5 spéciales maximum
- Temps de liaison ---------- 60 min maximum
- Temps de pause[2] ---------- 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

☐ **Elite**
Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

☒ **Minikids**
Sous forme de démonstration éducative uniquement.
Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

☐ **Féminines**
Catégorie réservée aux pilotes Féminines.

1 les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2018
2 temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ NON ☒ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Millet Alain**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche ..... **Besançon 25000**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 | Le site de pratique

Accès :
Adresse ..... **25360 GONSANS**

Nombre de participants : 160

Caractéristiques :
Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----- **1**

Nombre de spéciale(s) ---------- **1**

Longueur de la boucle -------- **12**

Longueur de la spéciale ------ **5**

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date : 02.07.2018	Date : 09/07/2018
MOTO CLUB BESANCON-GONSANS Mairie, 1 rue de l'Eglise 25360 GONSANS association loi 1901 n° 07832	Ligue Motocycliste Bourgogne / Franche-Comté Siège social : DOLE N° Siret 834 738 395 00013	Numéro : 18/0710 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

MOTO CLUB BESANCON-GONSANS
Trophée de France Enduro KID
Samedi 14 juillet 2018

Règlement particulier

En complément du règlement du trophée de France d'enduro Kid le Moto Club Besançon-Gonsans organise le samedi 14 juillet 2018, une manche du championnat de France.

ENGAGEMENTS

Le nombre d'engagés est limité à 200 pilotes. Les engagements ne peuvent de faire que par internet sur le site (ffm.engage-sports.com). Le montant de l'engagement est fixé à 35€ pour les Minikids et à 50 € pour les autres catégories (hors coût éventuel de la licence une épreuve 60€ possible + de 8 ans). Aucune inscription par courrier ne sera acceptée. Toute demande incomplète ou non accompagnée des droits d'engagements ne sera pas prise en compte. Les non licenciés FFM devront obtenir une licence « à la journée » avant de pouvoir faire leur inscription sur le site du club. La clôture des inscriptions interviendra le 30/06/2018. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à donner de justification à qui que ce soit.

PARCOURS, temps de parcours, temps de repos, couleur des plaques

Le circuit, d'une longueur sera de longueur différente selon les catégories et à parcourir un certain nombre de fois :

catégorie	âge	km maximum du parcours de liaison	km spéciale	km maximum d'un tour	nombre de tours maximum	temps de liaison	temps de repos	fond de plaque	couleur numéro
MINIKIDS	6 à 7 ans	3	3	6	2	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
POUSSINS	7 à 10 ans	5	3	8	3	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
BENJAMINS	9 à 11 ans	8	3	11	3	<= 30 mn	>= 45 mn	bleu	blanc
MINIMES	12 à 13 ans	10	3	13	4	<= 30 mn	>= 45 mn	blanc	noir
CADETS	14 à 15 ans	10	3	13	4	<= 30 mn	>= 45 mn	blanc	noir
ESPOIRS	13 à 16 ans	14	3	17	5	<= 60 mn	>= 45 mn	blanc	noir
FEMININES	toute âge	8	3	11	3	<= 60 mn	>= 60 mn	rose	noir

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Lieu « Les Cornets » chemin du château d'eau 25360 GONSANS le vendredi 13 juillet de 17h00 à 20h00 et le samedi 14 juillet de 07h00 à 08h00. Tout pilote arrivant hors délais après la fermeture du contrôle ne pourra pas prendre le départ. La moto devra être propre. Les vérifications techniques concerneront essentiellement la conformité du véhicule au règlement fédéral. Un contrôle particulier sera fait au niveau du bruit.

PARC FERME

ATTENTION : Pas de parc fermé le vendredi soir

Les motos seront mises en parc fermé uniquement le samedi matin après les contrôles. Le pilote ne pourra récupérer sa moto que 1/2 heure avant son heure théorique de départ.

DEPART et PROCEDURE

- Le premier départ sera donné à 09h00 par groupe de 10 à 12 pilotes selon les catégories.
- Un carton de pointage sera donné aux pilotes des catégories Minimes, Cadets et Espoirs avec mise en place d'un pointage type CH au départ.
- Les pilotes partiront par groupe de 12 maximum, toutes les minutes, afin de faciliter la gestion des départs. Chaque pilote s'élancera toute la journée à la même minute (exemple : 10 h 13 mn, 11 h 13 mn, 14 h 13 mn, etc).
- Les pilotes devront être présents au moins 5 minutes avant l'heure de départ dans la zone parc fermé.
- Ils devront parcourir, moteur arrêté, en poussant leur machine, la distance qui les sépare de la zone de départ.
- Une zone de départ sera définie. Les pilotes pourront s'y positionner 1 minute avant le top départ, moteur éteint.
- Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer. Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison.
- La présence des parents n'est pas autorisée dans le parc fermé et la zone de départ.
- Si un pilote démarre dans la zone de pré-départ ou départ, il lui sera infligé une pénalité de 60 secondes par minute de retard.
- Si le pilote ne prend pas le départ, moteur tournant, à l'heure fixée, il lui sera ajouté 10 secondes de pénalité.
- Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il lui sera infligé une pénalité de 2 minutes par infraction constatée. Au-delà de 3 infractions, une exclusion sera prononcée par le Jury de l'épreuve.

SANCTIONS PARTICULIERES

FUMER sur le parc de ravitaillement ou à tout point de contrôle entraînera l'exclusion du pilote concerné.

CONDITIONS PARTICULIERES

Le Moto Club Besançon Gonsans se réserve le droit de remettre ou d'annuler cette compétition. Les concurrents s'engagent à respecter le règlement particulier de l'épreuve ainsi que le règlement du championnat. L'utilisation du tracé de l'épreuve reste la propriété de l'organisateur, il est donc formellement interdit à la circulation en dehors du jour de l'épreuve. Tout pilote surpris sur le tracé avant ou après l'épreuve pourra être exclu de l'épreuve et des épreuves futures. Le Moto Club Besançon-Gonsans se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis. Les concurrents s'engagent à respecter le règlement particulier.

REGLES ENVIRONNEMENTALES

L'utilisation d'un tapis absorbant (2m x 1m) est obligatoire sous peine de pénalités (Cf annuaire FFM 2018) à chaque intervention sur la moto.

DIVERS

~~Directeur de course : Dominique BENOIT FFM ODC 039153~~
Président du jury : Ornella Bellaud-Turuani licence FFM OCS 278766
Commissaires sportifs : S. Bellaud-Turuani ocs278765, O. Bellaud-Turuani ocs 278766, R Bellaud ocs 197725
Commissaires de piste : Groupe Commissaire de la Ligue de Franche Comté.
~~Commissaire technique : à déterminer~~
Compagnie d'assurance : contrat en attente

voir liste des officiels dans le règlement particulier type

RESULTATS

La remise des prix aura lieu le samedi 14 juillet à partir de 19h00 . Les prix (coupes) ne seront remis qu'aux pilotes présents.

Saône le 10 avril 2018 Le président JC BELLAUD

le 02.07.2018.

Ligue Motocycliste Bourgogne / Franche-Comté
Siège Social - DOLE
N° Siret 834 738 395 00013

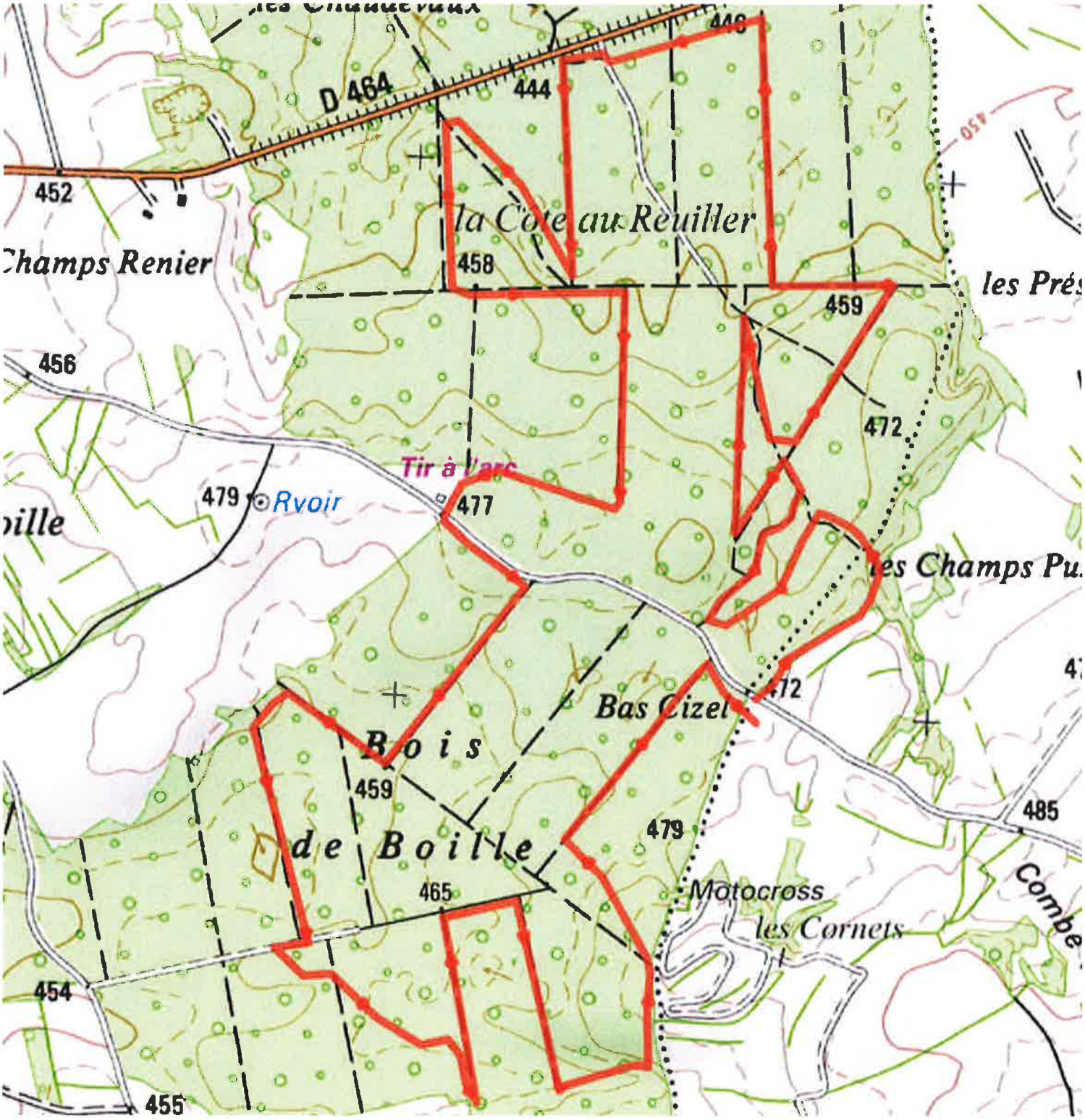
D 464
444
452
la Côte au Reuiller
Champs Renier
458
459
les Prés
456
472
Tir à l'arc
479
Rvoir
477
les Champs Pu
Bas Cizel
Bois
de Boille
459
479
465
485
Motocross
les Cornets
454
455